196720 - Comment juger le paiement de cotisations aux associations et centres islamiques en Occident?

question

Je veux adhérer à une association islamique en Europe. L'association possède une mosquée et fait dispenser des cours. Mais elle réclame des cotisations à ses membres...Est-ce licite?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si la réalité est telle que présentée, il y a aucun inconvénient à payer des cotisations à l'association car c'est son droit. Si le cotisant nourrit l'intention de profiter des prestations de l'association et de lui apporter l'association, il sera récompensé, s'il plaît à Allah, pour cette intention. C'est d'autant plus (recommandé) que les associations islamiques basées en Occident accomplissent d'importantes œuvres , notamment la formation religieuse des musulmans. Ellestravaillent pour la diffusion de l'islam dans le pays d'accueil. Elles constituent un environnement favorable à l'épanouissement des musulmans. Le soutien matériel et financier qu'on leur apporte entre dans le cadre des activités de prédication.

Allah le sait mieux.